

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 février 2019

INFO PRESSE

Philippe Germain, président du gouvernement, et Richard Jeo, vice-président de Conservation International Foundation, ont signé un accord cadre mardi 12 février au gouvernement, en présence de François Tron, directeur de Conservation International Nouvelle-Calédonie.

En 2012, le gouvernement et Conservation International (CI) avaient déjà conclu une première convention de collaboration. Forts de cette première expérience réussie, le gouvernement et Conservation International renouvellent aujourd'hui leur partenariat pour les cinq prochaines années.

Les parties s'accordent ainsi à collaborer à la réalisation des objectifs suivants :

- ➔ **Soutenir la protection et la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail et de ses ressources.** Conservation International pourra ainsi apporter un appui technique et stratégique aux acteurs du Parc, y compris pour sa mise en valeur régionale. Ils apporteront également leur soutien pour le développement d'un modèle de pêche et de tourisme durable. CI souhaite, pour sa part, continuer à développer des projets qui mettent en lien nature et culture, tels que la pirogue « Voyager Society ».
- ➔ **Promouvoir et renforcer le modèle calédonien de pêcheries durables** en prolongeant la coopération avec le Cercle Arctique et les pays voisins sur la pêche responsable dans les domaines de la transparence, de l'efficacité et de la labélisation.
- ➔ **Mettre en réseau la Nouvelle-Calédonie avec les universités partenaires de Conservation International** (USP, San Diego, Singapour, Adelaïde, Arizona State University...) dans les domaines de la recherche appliquée, de l'innovation et de la formation pour appuyer la création du pôle d'innovations marines.
- ➔ **Faciliter le rayonnement régional et international de la Nouvelle-Calédonie**, y compris au sein des organisations régionales dont elle est membre telles que le Forum des îles du Pacifique (FIP), la Communauté du Pacifique (CPS), le Programme océanien de l'environnement (PROE), l'UICN, les Conventions internationales sur la biodiversité et le climat... ainsi que dans le cadre des accords multilatéraux de l'environnement applicables en Nouvelle-Calédonie.

L'action du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

En août 2018, le gouvernement a créé 28 000 km² de réserves dans sa ZEE, à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe, dont 7 000 km² de « réserve intégrale » (contre 0,6 km² jusqu'alors). Il s'agit du plus haut niveau de protection du référentiel de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Par ce classement, aucun accès ni aucune activité humaine ne sont autorisés, sauf dans le cadre de recherches scientifiques validées au préalable par arrêté du gouvernement. Les autres 21 000 km² sont classés « réserves naturelles » (contre 3 100 km² auparavant). Dans ces espaces situés au-delà du lagon sont interdits pêche, chasse, bivouac, pique-niques ou sports nautiques. L'accès est soumis à la stricte autorisation du gouvernement.

Mais la Nouvelle-Calédonie a pris de nouveaux engagements :

- attribuer un statut de protection élevée à sa fosse de subduction, aux monts sous-marins, et aux îles Walpole, Matthew, et Hunter du Parc Naturel de la Mer de Corail, en 2019.
- Créer en concertation d'ici à 2020, un comité régional de réflexion, autour du Parc naturel de la mer de Corail, avec l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et les îles Salomon.

Parallèlement, la Nouvelle-Calédonie veut faire de la préservation de la biodiversité marine un nouveau modèle de croissance durable, autour de quatre piliers :

- créer un hot-spot de la recherche internationale ;
- créer un pôle d'excellence pour l'innovation, notamment en faveur de la surveillance et de la sécurisation du Parc naturel de la mer de Corail ;
- faire de la Nouvelle-Calédonie un laboratoire du développement d'activités économiques écoresponsables ;
- et enfin créer un centre régional de préservation et de valorisation de la biodiversité marine.

Conservation International

CI travaille dans la région depuis près de 20 ans et en Nouvelle-Calédonie depuis 2002. L'association intervient à tous les niveaux pour aider les sociétés à s'orienter vers un développement durable, en collaborant avec les communautés locales, les gouvernements, les organisations internationales et régionales et le secteur privé afin de :

- construire des modèles participatifs de durabilité, pour soutenir la gestion coutumière des zones clés de biodiversité (par exemple avec l'association Dayu Biik et la province Nord au mont Panié),
- soutenir la gestion communautaire telle que la gestion locale des réseaux d'aires marines gérées (Fidji) et encourager les réseaux nationaux et régionaux à partager leurs expériences,
- collaborer avec les organisations intergouvernementales régionales (PROE, Forum des îles du Pacifique) pour offrir des programmes solides de conservation à travers cette vaste région,
- agir en tant que conseillers auprès des dirigeants du Pacifique et travailler, par l'intermédiaire de Pacific Oceanscape, à la gestion et la conservation des océans.

En Nouvelle-Calédonie, CI intervient en adoptant une approche intégrée « des sommets aux océans » :

- la création du Parc naturel de la mer de corail s'est appuyée sur une analyse stratégique de l'espace maritime à laquelle a participé CI, membre du comité de gestion du Parc. CI a également apporté son expertise en matière d'exploitation durable des ressources vivantes et minérales marines et de politique de pêche côtière et pélagique adaptée.
- la mise en œuvre depuis 2002, sur demande de la province Nord, et avec l'active implication de la population locale, d'un programme de conservation en cogestion du mont Panié (inventaires de biodiversité, lutte contre les espèces envahissantes, écotourisme,...).
- Le développement d'un outil d'évaluation de la santé des océans par la création d'un indice qui prend en compte des composantes biologiques, physiques, économiques et social.
- L'accompagnement des réflexions conduites sur la gestion durable des pêcheries côtières et sur l'adoption de bonnes pratiques (label, terme de référence de certification...),
- Le soutien à la définition de pratiques durables de l'exploitation du bois de santal aux îles loyauté
- Le pilotage des études sur les profils d'écosystèmes en Nouvelle-Calédonie, financées par l'Union européenne (priorités de gestion de la biodiversité et des services écosystémiques et les actions de conservation et de gestion).

* *
*